

## A vibrant collage of school and sports supplies including books, pens, a ruler, a clock, a basketball, a magnifying glass, a glue bottle, and a baseball, set against a green background with stars and leaves. The years 2026 and 2027 are written in a stylized font at the bottom.

2027





# Mot du Maire

## Rentrée 2026 : une année pour apprendre, grandir et s'accomplir

Chères familles, chers élèves,

Chaque année, la rentrée est un moment où les habitudes se réinstallent, où les envies se dessinent, et où l'on mesure combien l'école occupe une place essentielle dans la vie de nos enfants. À Vineuil, nous abordons cette nouvelle année avec l'ambition de renforcer encore la qualité de l'accueil proposé à chacun.

Les écoles, services périscolaires et extrascolaires, équipes éducatives et municipales, partagent un même objectif : offrir un environnement où les enfants peuvent non seulement apprendre, mais aussi se sentir bien, s'exprimer, découvrir et s'épanouir. Tout au long de l'année, des actions concrètes continueront d'être menées pour favoriser leur autonomie, leur curiosité et leur solidarité.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans l'organisation de cette rentrée. Vous y trouverez l'ensemble des informations utiles sur les services périscolaires, la restauration scolaire, le transport scolaire ou les services extrascolaires. Il reflète aussi l'engagement constant de la commune à adapter ses services, innover et améliorer la qualité de vie des familles.

Une rentrée est toujours un moment de transition, parfois chargée d'émotions, mais c'est surtout une formidable promesse : celle d'une année pleine de découvertes, de projets, de rencontres et de réussites. Je sais pouvoir compter sur l'implication des équipes municipales et de tous nos partenaires pour accompagner vos enfants avec sérieux, attention et bienveillance.

Je souhaite à chacune et chacun une très belle année scolaire 2026-2027.

**Le Maire, François FROMET**



# La restauration scolaire *et le temps de repas*

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LES GIRARDS

**12h-13h45**

Service à table pour les maternelles et self pour les élémentaires. Le self a pour objectif de les responsabiliser et de les rendre autonomes dans leur rapport à la nourriture.

## ÉCOLE PRIMAIRE LES NOËLS

**11h45-13h45**

Service à table pour les maternelles et self pour les élémentaires. Les repas sont élaborés dans la cuisine municipale selon le procédé de la liaison chaude.

Un repas unique constitué de 4 composants (entrée, plat de résistance, fromage ou yaourt et dessert) est servi aux enfants.

### La restauration scolaire à Vineuil, c'est :

- En moyenne 6 aliments bio présentés par semaine aux enfants et 1 repas à base de protéines végétales proposé chaque semaine.
- 79 000 repas par an.
- 500 repas par jour sur le temps scolaire et entre 60 et 150 pendant les vacances scolaires et les mercredis.
- 23 % de produits durables et de qualité.
- 1 tonne de produits bruts.

## VINEUIL EST LABELLISÉE « TERRITOIRE BIO ENGAGÉ »

Ce label valorise l'engagement de la Ville en faveur de l'agriculture biologique.



Le cahier des charges réclame que 7 % de la surface agricole soit en bio et/ou atteindre plus de 22 % d'approvisionnement bio dans les restaurants scolaires.

À Vineuil, 15,35 % de la surface agricole est en bio et le taux d'approvisionnement en bio dans les restaurants scolaires est de 26 %. C'est donc tout naturellement que la Ville a obtenu ce label.

L'obtention de ce label permet à la Ville, non seulement de valoriser sa démarche, mais aussi et surtout de soutenir les agriculteurs engagés en bio. Il est aussi facilitateur pour l'accès aux formations culinaires des agents de restauration.

Une attention particulière est portée sur le gaspillage alimentaire.

Parallèlement, le partenariat avec Valéco et le Syndicat Mixte du Pays de Châteaux permet aux enfants de réaliser leur propre compost en déposant chaque jour les restes non consommés. Le compost est ensuite utilisé pour les jardins pédagogiques des écoles et également pour les espaces publics de la commune.

En début d'année scolaire, les familles choisissent un des trois menus proposés :

- menu ordinaire,
- menu sans porc,
- menu végétarien.

**Ce choix ne peut pas être modifié en cours d'année.**

*Avant ou après le repas, des activités sont proposées et des actions dans le cadre des semaines thématiques et de sensibilisation.*

## LES ALLERGIES ALIMENTAIRES ET/OU MÉDICAMENTEUSES

Un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place à la demande des familles avec

le directeur de l'école, les parents et la Mairie de Vineuil sur présentation du certificat d'un allergologue ou d'un médecin pour les allergies médicamenteuses. Une charte dite «Charte du Projet d'Accueil Individualisé» est transmise aux familles, expliquant les démarches, procédures et engagements de chaque partie. La Mairie ne fournit pas de repas de substitution mais propose aux familles de fournir un panier repas. Dans ce cas, un tarif particulier est appliqué, représentant les coûts d'encadrement.

## LE GOÛTER AVEC TARIFICATION

La Mairie fournit un goûter aux enfants inscrits au service de l'accueil périscolaire d'après-classe.

Concrètement, pour l'ensemble des enfants présents à 16h30, un goûter est servi en cohérence avec les recommandations du Programme National Nutrition Santé.

Les aliments proposés sont choisis parmi les groupes suivants : fruits frais, fruits cuits en compote, produits céréaliers (pain), produits sucrés (confiture, chocolat), produits laitiers.

## LE PERSONNEL MUNICIPAL

Des agents communaux ATSEM et des animateurs, essentiellement en élémentaire, encadrent les temps périscolaires.

Le taux d'encadrement appliqué pour le temps du midi est celui recommandé par les normes AFNOR, et celui appliqué le matin et en fin d'après-midi est celui défini par la DRAJES.

Sur chaque site, un agent référent, coordonnateur des activités, est nommé. Celui-ci est un relais entre les parents, les équipes et la Municipalité. Toutes remarques ou difficultés peuvent lui être signalées.

# Les services

## périscolaires

Chaque jour de classe, des accueils périscolaires sont organisés.

### LE MATIN

Avec tarification

- **7h30-8h35** pour le groupe scolaire « Les Girards »
- **7h30-8h20** pour le groupe scolaire « Les Noël's »

C'est un moment où les activités proposées permettent à chaque enfant de se préparer à la classe dans une atmosphère de détente.

### EN FIN D'APRÈS-MIDI

Avec tarification

**16h30-18h30** pour les deux groupes scolaires avec un départ échelonné.

Les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) avant la fin de cet accueil.

C'est un moment où les activités proposées permettent à chaque enfant de jouer, de lire, de discuter entre eux et où les enfants peuvent aussi choisir de prendre du temps tout simplement.

**Activités proposées :** jeux collectifs, activités manuelles, d'expression, détente...

Des semaines thématiques autour du cinéma, des jeux, de la sureté, du développement durable... et de sensibilisation autour de

### À SAVOIR

L'Association Intercommunale d'Education et d'Insertion (AIEI) offre, sur proposition des enseignants, un accompagnement à la scolarité pour tous les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires (02.54.78.26.40).

l'hygiène de vie, corporelle, les écrans, la violence... sont proposées au cours de l'année. Les semaines sont construites autour de constats partagés par l'équipe d'animation.

Sur ce temps, un dispositif d'accompagnement aux devoirs est proposé dans toutes les écoles élémentaires.

L'inscription se fait en début d'année.

### GESTION DES ENTRANTS ET SORTANTS

Dans le cadre de l'application du plan Vigipirate, la Mairie a souhaité renforcer l'accès aux structures en appliquant des heures d'ouvertures des portails.

#### Accueil périscolaire des Girards :

- **Matin :** 7h30 - 7h45 - 8h - 8h15 et 8h30
- **Soir :** 16h30 - 16h45 - 17h - 17h15 - 17h30 - 17h45 - 18h - 18h15 et 18h30

En dehors de ces horaires, le portail restera fermé.

#### Accueil périscolaire des Noël's :

- Matin et soir en sonnant à l'interphone.

### IMPORTANT

- À partir du CE2, les enfants sont autorisés à repartir seuls sur autorisation écrite des parents.
- À partir du CM2, les enfants sont autorisés à prendre en charge leur petit-frère et/ou petite-sœur sur autorisation écrite des parents.



# Le transport *scolaire*

Un service de transport scolaire, avec deux circuits bien distincts, est proposé tous les jours de la semaine, aux enfants scolarisés à l'école primaire « Les Girards ». Pour l'école des Noëls, les habitants du quartier sont consultés chaque année pour la mise en place du service transport.

Un accompagnateur est présent avec les enfants dans chacun des bus pendant toute la durée du trajet.

Le nombre de places est limité.

La Communauté d'Agglomération de Blois organise le service de transport et le finance.

L'inscription est à réaliser directement sur : [bus.azalys.agglopolys.fr](http://bus.azalys.agglopolys.fr). En cas de difficultés, l'Espace France Services de la Mairie peut vous accompagner dans la démarche d'inscription. La grille tarifaire est votée chaque année en conseil communautaire et est consultable en ligne sur le site d'Azalys.

Par ailleurs une voie de circulation douce, reliant l'avenue des Tailles à l'entrée principale de l'école des Girards est réservée à tous les modes de déplacement non-motorisés. Elle est destinée aux piétons, aux cyclistes, aux personnes à mobilité réduite...

Utiliser le transport scolaire, c'est aussi protéger l'environnement. En utilisant ce service, vous devenez des acteurs du développement durable (économie d'énergie, réduction des émissions à effet de serre, diminution de la pollution sonore).

# Inscriptions

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES À COMPTER DE 3 ANS

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans une école maternelle ou élémentaire publique de Vineuil doivent retirer un formulaire d'inscription à la mairie (service des Affaires Educatives) ou le télécharger sur le site internet de la commune : <http://vineuil41.org/education/vie-scolaire-et-periscolaire/carte-scolaire-et-inscriptions>.

Les documents suivants sont à fournir avec le dossier d'inscription : copie du livret de famille (page de l'enfant et des parents) ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ; copie d'un justificatif de domicile (contrat de bail, acte notarié d'achat, facture) ; certificat de radiation de l'école précédente, le cas échéant.

Pour inscrire votre enfant dans une autre école que celle de votre secteur, le formulaire de demande de dérogation est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet <http://vineuil41.org/education/>

## INSCRIPTIONS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET TRANSPORT SCOLAIRE

Pour bénéficier de l'ensemble de ces services, **chaque année**, avant la rentrée des classes de septembre, les familles doivent renouveler leurs inscriptions et mettre à jour les renseignements des enfants fréquentant les services municipaux sur le portail citoyen.

Les familles peuvent choisir entre plusieurs forfaits pour la restauration et l'accueil de loisirs périscolaire.

Concernant les services extrascolaires, l'inscription est obligatoire pour en bénéficier.

Les inscriptions et réservations aux services (restauration, accueil du matin

et/ou soir, mercredi, vacances scolaires, animations sportives, passerelle) sont à réaliser uniquement via le portail citoyen.

Celui-ci permet de : gérer les inscriptions et réservations, mettre à jour les informations complémentaires liées aux enfants (personnes autorisées à récupérer les enfants, dates des dernières vaccinations, autorisation de maquillage, port de lunettes...), consulter l'état d'avancement des demandes d'inscriptions, gérer et régler les factures, recevoir des informations...

Lien : [www.vineuil41.org](http://www.vineuil41.org) rubrique : portail citoyen.

Les dates des vacances scolaires et les dates des inscriptions aux services sont consultables sur le site de la mairie.

## FACTURATION

Les familles reçoivent une notification à l'adresse mail renseignée lors de l'inscription, indiquant que la facture est disponible sur le portail citoyen. Cette facture laisse apparaître l'ensemble des services consommés du mois (du 1<sup>er</sup> au 31). La facture est payable mensuellement à réception et avant la date butoir indiquée.

## TARIFS

Les tarifs sont disponibles sur le site internet [www.vineuil41.fr](http://www.vineuil41.fr), rubrique éducation, tarifs.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

Plusieurs modes de paiement sont possibles : prélèvement automatique, paiement en ligne, numéraire, chèque, chèque CESU pour les moins de 6 ans en accueil de loisirs périscolaire. Malgré tout, il est privilégié le prélèvement automatique pour le paiement de vos factures. Pour ce faire, il vous suffit de télécharger le formulaire disponible via le lien <http://vineuil41.org/education/regie-unique/> de le compléter et de déposer le dossier au bureau de la régie unique.

# La commune partenaire

## *du temps scolaire*

### LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT

La Ville de Vineuil contribue au financement des écoles en versant une dotation par élève. Celle-ci permet de répondre aux besoins matériels des élèves et des équipes enseignantes.

### LE SOUTIEN À LA RÉALISATION DES PROJETS

La Mairie de Vineuil participe au financement de projets tels que les classes de découverte, la participation à des animations sportives, l'enseignement musical et d'écriture.

Les classes de découverte s'adressent exclusivement aux classes élémentaires.

La participation à des animations sportives s'adresse à l'ensemble des classes élémentaires (U.S.E.P., Etoile Cyclo, P'tites randos).

En complément de toutes ces actions, la Municipalité finance ponctuellement des projets pédagogiques de toute nature, présentés par les enseignants.

### L'ÉDUCATION PHYSIQUE

En complément de l'action pédagogique conduite par les enseignants en matière d'éducation physique, la Municipalité met à disposition des écoles un éducateur sportif qui apporte un éclairage technique ou une autre forme d'approche, qui enrichit l'enseignement et qui permet la pratique d'activités peu usitées. La Municipalité met également à disposition des écoles des équipements sportifs et finance des déplacements.

### APPRENTISSAGE DE LA NATATION

L'apprentissage de la natation scolaire est inscrit au programme de l'Education Nationale pour les écoles élémentaires. Agglopolys prend en charge cette action en mettant à disposition des éducateurs sportifs spécialisés et en organisant le transport.

### LES BCD (bibliothèque centre documentaire)

Lieu ouvert à l'ensemble des élèves des écoles, la BCD joue un rôle central dans les animations et les activités pédagogiques organisées autour de la lecture. La Municipalité dispose d'animateurs et propose des animations en étroite collaboration avec les équipes enseignantes.

### LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Toutes les écoles primaires bénéficient de postes informatiques mis en réseau.

Le programme d'équipement informatique déployé ces dernières années au sein des écoles élémentaires a permis de doter l'ensemble des classes de vidéoprojecteur interactif, de classes mobiles et de classes informatique fixes.

### LA MISE À DISPOSITION DES ATSEM

En maternelle, la Mairie affecte un nombre d'ATSEM équivalent au nombre de classes de l'école, pour assurer l'assistance aux enseignants dans leur prise en charge des enfants.

# Les services

## extrascolaires

### L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (petite section-CM2)

L'ALSH fonctionne tous les mercredis et toutes les vacances scolaires.

Le matin, l'accueil des enfants se fait entre 7h30 et 9h et le départ, à partir de 17h jusqu'à 18h30.

L'entrée et la sortie se font par l'entrée principale de l'école « Les Girards ».

Les enfants prennent leur déjeuner au sein du restaurant scolaire « Les Girards ».

L'ALSH permet à l'enfant l'apprentissage de la vie en collectivité ainsi que la responsabilisation et la découverte.

#### **Concernant le mercredi, trois possibilités d'inscription :**

- À la journée continue,
- Le matin avec repas : les enfants peuvent être récupérés entre 13h30 et 14h,
- Après-midi seulement : les enfants peuvent être déposés entre 13h30 et 14h.

Concernant l'ALSH des vacances scolaires, l'accueil se fait sur la journée uniquement.

L'été, des mini camps, des nuits au centre et des veillées sont proposées sur différentes thématiques et pour toutes les tranches d'âges.

#### **Accueil de Loisirs du mercredi et vacances scolaires :**

- **Matin** : 7h30 - 8h - 8h30 et 9h.
- **Après le repas** (uniquement le mercredi) : 13h15 - 13h30 et 14h.
- **Soir** : 17h - 17h30 - 18h et 18h30.

*En dehors de ces horaires, le portail restera fermé.*

### LES ANIMATIONS SPORTIVES (CP-5<sup>ÈME</sup>) ET LA PASSERELLE

Organisées pendant les vacances scolaires exceptée la période de Noël, l'objectif est de

proposer des découvertes et des initiations à différents sports (hoverboard, hockey, squash...).

#### **Deux possibilités d'inscription :**

- À la journée continue avec une prise en charge le midi et l'après-midi sur l'accueil de loisirs. Le matin, l'accueil des enfants se fait à l'accueil de loisirs entre 7h30 et 9h et le départ, à partir de 17h jusqu'à 18h30.
- Le matin de 9h à 12h. Le matin, l'accueil des enfants se fait à l'accueil de loisirs entre 7h30 et 9h et le départ à 12h.

### ADOS & CO

Accueil libre et encadré les mercredis, les vacances scolaires, et le soir après le collège pour les jeunes à partir de la 6<sup>ème</sup>.



accueiljeunesvineuil41



accueiljeunesvineuil

### INSCRIPTION AUX SERVICES EXTRA SCOLAIRES

L'inscription se fait uniquement en ligne sur le portail citoyen dédié aux familles via le lien : [www.vineuil41.fr](http://www.vineuil41.fr), rubrique portail citoyen.

Ce lien permet également de vérifier l'état d'inscription de l'enfant : « validé » ou sur « liste d'attente ».

### PORTAIL CITOYEN

Ce service sécurisé permet de :

- Inscrire les enfants aux services : restauration, ALP, ALSH mercredi, ALSH vacances à la journée, animations sportives à la semaine, passerelle.
- Suivre l'état d'inscription aux services.
- Mettre à jour les informations complémentaires liées aux enfants (personnes autorisées à récupérer les enfants, dates des dernières vaccinations, autorisation de maquillage, port de lunettes...).



- Recevoir des informations.
- Être informé sur l'actualité des services.
- Consulter et régler les factures.

Les inscriptions sont réalisées de manière dématérialisée en passant par le lien <https://portail.berger-levrault.fr/MairieVineuil41354/accueil>

À tout moment de l'année scolaire, il peut vous être communiqué votre identifiant, à contrario le mot de passe est personnel. Dans le cadre de la Réglementation Géné-

rale de Protection des Données ; la Mairie n'a pas accès aux mots de passe.

## FACTURATION, TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Ces modalités sont identiques à celles pratiquées au service périscolaire. Les chèques vacances ANCV et les Passeports Temps Libres sont acceptés. Les tarifs sont disponibles sur le site internet [www.vineuil41.fr](http://www.vineuil41.fr), rubrique éducation, tarifs.

## Glossaire

### ATSEM :

L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles accompagne tout au long de la journée les enfants de maternelle dans leurs activités. Il apporte une aide éducative et technique à l'enseignant et anime et encadre des activités pendant le temps d'accueil périscolaire.

### Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) :

L'accueil de loisirs périscolaire est un accueil qui se déroule les jours où il y a école, avant et après la classe.

### Accueil de Loisirs Extrascolaire (ALSH) :

L'accueil de loisirs extrascolaire est un accueil qui se déroule les jours où il n'y a pas école (mercredis et périodes de vacances scolaires).

### DRAJES :

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

## Coordonnées téléphoniques

- J'ai besoin d'inscrire mon enfant à l'école ou autre, je prends contact avec **le service des Affaires Educatives** : [assistante.affaire\\_educ@vineuil41.fr](mailto:assistante.affaire_educ@vineuil41.fr)
- J'ai besoin d'un renseignement sur la restauration, je prends contact avec **le service régie unique-restaurant scolaire** : **02 54 42 63 20** ou [regie.unique@vineuil41.fr](mailto:regie.unique@vineuil41.fr) (ouvert le lundi et jeudi matin de 8h30 à 12h)
- J'ai besoin d'un renseignement pour les vacances et les mercredis, j'appelle **le service extrascolaire** : **06 30 52 26 91** ou [animations.vacances@vineuil41.fr](mailto:animations.vacances@vineuil41.fr)
- J'ai besoin d'un renseignement pour avant et après l'école et le transport scolaire, je contacte **le service périscolaire** : **06 84 60 23 98**



Toutes les infos et les règlements intérieurs sont disponibles :

**[www.vineuil41.fr](http://www.vineuil41.fr)**

Avec le soutien de



CAF



DRAJES